

N° 37 – 26 AVRIL 2019

District Haute-Vienne**Siège social :**

4 rue de La Rochefoucauld
87000 LIMOGES

Accueil :**Secrétariat :**

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : district@foot87.fff.fr**Site internet :**

<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>

Adresse postale :

BP 1036
87050 LIMOGES Cedex

Horaires d'ouverture des**Bureaux :**

Du lundi au Vendredi :
8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00

Agenda

Lundi 6 MAI 2019 :

Réunion LFNA – Services
civiques

**Sommaire:****Assemblée générale ordinaire :**

P 2

Procès-verbaux : p 3 à 6
Compétitions seniors – Statut de
l'arbitre

Partenaires : p 7

Rédactionnel : p 8 à 9

**MATCH DE GALA
AU STADE DE BEAUBLANC**

**SAMEDI
18 MAI**
**À PARTIR
DE 17H00**
**NATIONAL 3
LIMOGES FC vs ANGLET**
MATCH DE GALA AU STADE DE BEAUBLANC
**ANIMATIONS
DÉMONSTRATIONS DE L'ÉQUIPE FÉMININE 1
PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DE FOOTBALL
TOMBOLA...**

Billetterie : vente sur place

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 16 ans

 Réservations de loges - Prestations cocktails - Soirée partenaires
commercial@limogesfc.fr


Suite en fin de journalö .



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

CONVOCATION :

**PRESENCE OBLIGATOIRE SOUS PEINE D'AMENDE POUR TOUS LES CLUBS
MUNI DE VOTRE LICENCE**

Mmes et Mrs Les Présidents des clubs de Football de la Haute-Vienne,

Vous êtes priés d'assister le :

VENDREDI 14 JUIN 2019

A partir de 18 H 30 (émargements)

ESPACE MAZELLE

Salle Paul Eluard

A RILHAC RANCON

ORDRE DU JOUR provisoire :

- 1- Mot de bienvenue du Président du District
- 2- Adoption du P.V. de l'Assemblée Générale Financière du 30 novembre 2018 (Hebdo N. 22 du 11/1/2019)
- 3- Rapport moral – saison 2018 / 2019 et approbation
- 4- Rapports d'activités des commissions – Saison 2018/2019
- 5- Palmarès - Saison 2018/2019 (sous réserve)
- 6- Budget prévisionnel 2019 / 2020
- 7- Modifications Statuts et Règlements
- 8- Nouvelles pratiques : football et arbitrage
- 9- Intervention des personnalités
- 10- Questions diverses
- 11- Tirage au sort ballons aux clubs présents.
- 12- Clôture avec pot de l'amitié

A l'attention des clubs :

Date limite pour transmettre vos vœux et questions diverses :

1^{er} mai 2019



POLE COMPETITIONS

COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :

REUNION DU 24 AVRIL 2019
PV N. 36

PRESENTS : MM. PRINSAUD - GASCHET (CDA) - BALLOUFAUD – ZABALETA

EXCUSES : MM. VILLEGER – ROUDIER - GIRAUD - FRUGIER

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

RAPPEL FMI :

Dans le cadre de l'utilisation de la FMI et en cas de dysfonctionnement le jour de la rencontre que ce soit AVANT ÉPENDANT ou APRES le match, le club recevant devra avoir à disposition la feuille de match papier imprimée via FOOTCLUBS.

SENIORS DEPARTEMENTAL 1:

MATCH N. 50053.2 SOLIGNAC / FC OCCITANE D1 DU 27/4/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 26 avril 2019 à 20 H à SOLIGNAC – Stade Raymond Breuil

MATCH N. 50049.2 RILHAC RANCON (2) / PANAZOL (2) D1 du 28/4/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 28 avril 2019 à 15 H à RILHAC RANCON.

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :

MATCH N. 50344.2 LA GENEYTOUSE / LIMOGES AMICALE FRANCO PORTUGAISE (2) D3 POULE C DU 10/2/2019

Suite à la qualification de l'équipe de LA GENEYTOUSE en COUPE DE LA HAUTE-VIENNE

Match à jouer le 1^{er} mai 2019 à 13 H 00 à LA GENEYTOUSE.



MATCH N. 50313.2 RILHAC RANCON (3) / LIMOGES KURDES D3 POULE B DU 28/4/2019

Vu le mail de M. BORCARD – Secrétaire de RILHAC RANCON

Match à jouer le 28 avril 2019 à 15 H à CASSEPIERRE.

MATCH N. 50447.2 LIMOGES LANDOUGE FOOT (2) / SEREILHAC D3 POULE D DU 28/4/2019

Suite au terrain suspendu de LANDOUGE

Suite à la commission des championnats/coupes seniors en date des 3 et 10 avril 2019,

Match à jouer le 28 avril 2019 à 15 heures à MAGNAC LAVAL.

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :

MATCH N. 50495.2 ABBSJLC (3) / LA JOYEUSE BUSSIERE POITEVINE D4 POULE A DU 24/3/2019

Arbitre M. NECER Faycal

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 17/4/2019 qui confirme le résultat acquis sur le terrain

La commission,

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

ABBSJLC (3) : 0 but (1 point) LA JOYEUSE BUSSIERE POITEVINE : 0 but (1 point)

MISE A JOUR DU CALENDRIER :

MATCH A JOUER LE 1^{er} MAI 2019

A 13 H :

D3 :

POULE C :

- N. 50544.2 LA GENEYTOUSE / LIMOGES AMICALE FRANCO PORTUGAISE (2) DU 10/2/2019

COUPES ET CHALLENGES SENIORS :

COUPE HAUTE-VIENNE – ¼ DE FINALE:

MATCH N. 52657.1 AIXE SUR VIENNE / FEYTIAT COUPE DE LA HAUTE-VIENNE DU 1^{er} mai /2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 30 avril 2019 à 20 H 15 à AIXE SUR VIENNE – Stade J. JARRAUD (1)

MATCH N. 52660.1 PANAZOL / BEAUNE LES MINES COUPE DE LA HAUTE-VIENNE DU 1^{er} mai /2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 1^{er} mai 2019 à 17 H 30 à PANAZOL – Stade de MORPIENAS.

CHALLENGE DU DISTRICT – Marcel PAILLER – ¼ DE FINALE:

MATCH N. 52662.1 FCCORADOUR SUR VAYRES / LE DORAT CHALLENGE DU DISTRICT Marcel PAILLER DU 1^{er} mai /2019

Vu le mail de Mme LEVEQUE- Secrétaire FCCO

Match à jouer le 1^{er} mai 2019 à 15 H à ORADOUR SUR VAYRES



CHALLENGE DES RESERVES :

MATCH N. 52621.1 LA ROCHE L'ABEILLE (2) / ST PRIEST S/AIXE (2) CHALLENGE DES RESERVES DU 21/4/2019

Vu le mail de ST PRIEST S/AIXE du 18/4/2019

La commission,

- Constate le forfait du club de ST PRIEST S/AIXE (2)
- Dit l'équipe de LA ROCHE L'ABEILLE (2) qualifiée pour le tour suivant.

Amende de 50 € au club de ST PRIEST S/AIXE.

MATCH N. 52620.1 ST LOUIS/VAL (2) / PANAZOL AS (2) CHALLENGE DES RESERVES DU 21/4/2019

Vu le mail de PANAZOL AS du 20/4/2019

La commission,

- Constate le forfait du club de PANAZOL AS (2)
- Dit l'équipe de LIMOGES ST LOUIS/VAL (2) qualifiée pour le tour suivant.

Amende de 50 € au club de PANAZOL.

SAISIE RESULTATS INTERNET

SEMAINE DU 8 AU 14 AVRIL 2019

AMENDE DE 7 euros par rencontre non saisie

COUSSAC BONNEVAL (10 €) – LES GRANDS CHEZEAUX (10 €) – AMBAZAC – FC VIGENAL – ST JUNIEN – VEYRAC – LAGUENNE/STE FORTUNADE (10 €).

Les clubs vainqueurs des challenges et de la Coupe de la Haute-Vienne en 2018 sont invités à retourner au District les trophées à remettre en jeu **avant le 1^{er} MAI 2019** **È dernier délai.**

L'animateur de la commission,
Jean-Luc PRINSAUD



POLE REGLEMENTS APPLICATIONS

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRE

Réunion du 16 AVRIL 2019
PV N. 4

Présents : MM. J.M. CACOUT – LAUMONIER – RAFFIER – PLEINEVERT - ZABALETA
EXCUSES : MM. EDME - C. MISTOIH .

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

U.S. FEUILLARDIERS :

Reçu courrier de l'U.S. FEUILLARDIERS,
En l'absence d'éléments nouveaux, la commission passe à l'ordre du jour.

AZAT-LE-RIS (D5) :

Compte tenu des pièces fournies par le Club d'AZAT-LE-RIS issues du logiciel « Footclubs » et des renseignements reçus de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine,
La commission,

- Rétablit le Club d'AZAT-LE-RIS dans ses droits.

Le club d'AZAT-LE-RIS n'est pas en infraction avec le statut de l'arbitrage.

Le animateur de la commission,

Jean-Michel CACOUT

Le Secrétaire

Jean-Marc RAFFIER





PARTENAIRES DU DISTRICT





MATCH DE GALA
AU STADE DE BEAUBLANC (SUITE)



UNIS POUR RÉUSSIR



Limoges, le 18 avril 2019

Chers Clubs, Chers Présidents,

Le Limoges Football Club organisera, en collaboration avec le District de Football de la Haute-Vienne, un match de gala exceptionnel dans l'enceinte du nouveau Stade de Beaublanc.

Cet évènement aura lieu lors de la rencontre entre le Limoges FC et Anglet qui se déroulera le 18 mai à 17h dans le cadre de la 25ème journée du championnat de National 3.

A cette occasion, le Limoges FC et le District de la Haute-Vienne s'associent pour convier tous les clubs du département à participer activement à cette manifestation.

En effet, nous offrirons une invitation à tous les licenciés U6 jusqu'à U19 de l'ensemble des clubs de la Haute-Vienne. Ces derniers pourront être accompagnés par leurs éducateurs et dirigeants à hauteur d'une invitation "accompagnateur" pour 8 jeunes.

Vous trouverez, joint à ce courrier, un coupon d'inscription sur lequel vous indiquerez le nombre d'invitations "joueurs" et "accompagnateurs" dont vous souhaitez bénéficier. Ces coupons réponses seront à transmettre à l'adresse district@foot87.fff.fr avant le 11 mai.

Vous pourrez ensuite retirer vos invitations au siège du District, 4 rue de La Rochefoucauld à Limoges, durant la semaine du 13 au 17 mai.

Par ailleurs, le Limoges FC souhaite inviter chaque Président de club à assister à la rencontre en tribune protocolaire. Vous indiquerez également votre présence sur le coupon joint et les billets seront à retirer suivant le même procédé.

En espérant avoir tout votre soutien dans les tribunes et que cette initiative permette de célébrer une belle fête du football, nous vous prions d'agréer, Chers Clubs, Chers Présidents, l'expression de nos sincères salutations.

Bernard LADRAT

Président du District de Football de la Haute-Vienne

Benoît RAGAZZINI

Co-Président du Limoges FC

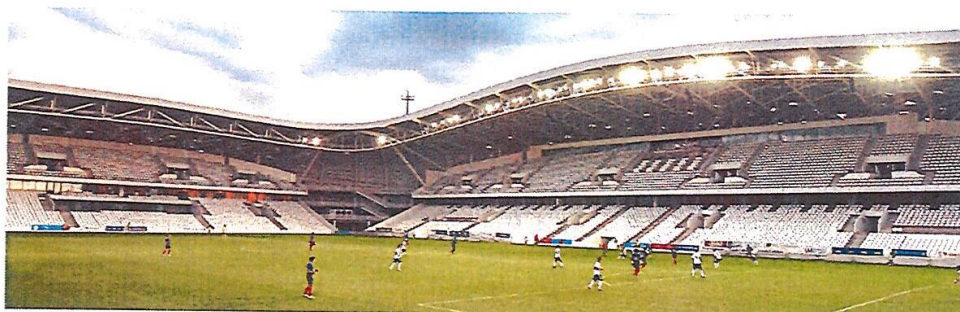


BULLETIN D'INSCRIPTION



Samedi 18 mai à 17h

Stade BEAUBLANC



NOM DU CLUB

<p>Nombre d'invitations joueurs (licenciés U6 jusqu'à U19)</p>	
<p>Nombre d'invitations accompagnateurs (1 invitation pour 8 joueurs)</p>	
<p>Invitation du Président du club (OUI/NON)</p>	

Nom et signature du représentant du club qui retirera les invitations au siège du District :

Bulletin à renvoyer à district@foot87.fff.fr

